

PROCES VERBAL du Conseil Municipal
Séance du Conseil Municipal du 1 er avril 2026 – 20 h 00

L'an 2026 et le 1 er avril à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette, Maire.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents Excusés : /

A été nommé secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Absents : 0
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

le : 7 avril 2026

et publication ou notification

du : 7 avril 2026

Ordre du jour et Objet(s) des délibérations :

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CONSEIL

- ✓ Approbation du dernier compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour est le suivant :

DELIBERATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
DELIBERATION DELEGUES AU PAYS VAL D'AUBOIS
DELIBERATION DELEGUES AU SMAEP ET SIRVAA DE NERONDES
DELIBERATION DELEGUES AU SDE 18
DELIBERATION DELEGUE A LA DEFENSE
DELIBERATION DELEGUE A L'AGENCE INGENIERIE DU TERRITOIRE (CIT)
DELIBERATION DE LA COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
DELIBERATION DU REPRESENTANT CNAS
DELIBERATION DU DELEGUE DU SYNDICAT DES ECOLES DE NERONDES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0014 Election des Délégués au SYNDICAT Mixte du Pays Loire Val d'aubois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-21 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient d'élire les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Le Conseil Municipal a l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré à main levée,

Elit : Déléguée titulaire : Violette FERNANDES

Délégué suppléant : Bernard CHIVAILLE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme : En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Violette FERNANDES

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0015 Election des Délégués au Syndicat Mixte SMAEP de Nérondes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-21 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte SMAEP de Nérondes ;
Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;
Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte SMAEP de Nérondes ;

Le Conseil Municipal a l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.
Après en avoir délibéré à main levée,

Elit : Délégué(s) titulaire (s): Violette FERNANDES et Nicolas ANCLIN
Délégué suppléant : Jean-Claude LEBAS

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0016 Election des Délégués au Syndicat SDE 18

Madame Violette FERNANDES, MAIRE expose:

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un Comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de notre délégué qui représentera/représenteront notre commune au sein du **Comité syndical du SDE18**.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18

Selon l'article 18 des statuts modifiés du SDE18, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité :

- **Moins de 5 000 habitants** : 1 délégué titulaire.
- **De 5 000 à 20 000 habitants** : 2 délégués titulaires.
- **Plus de 20 000 habitants** : 3 délégués titulaires.
- *Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

Compte tenu de la population de notre collectivité : 178 habitants, il vous est proposé de désigner **1** délégué(s) titulaire et **1** suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 I° alinéa 2 du CGCT.

Ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du Bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ; Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à main levée,

ÉLIT :

- Délégué titulaire : Nicolas ANCLIN

- Délégué suppléant : Eric FERNANDES

Les intéressés ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés élus.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

République Française

Commune de MORNAY-BERRY

Département Cher

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 7 Avril 2026

Et : Publication ou notification du : 7 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0017 Désignation du Délégué à la défense

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Bernard CHIVAILLE

En qualité de correspondant défense de la commune

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0018 Désignation du Délégué de l'agence Cher ingénierie des territoires (C.I.T)

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de l'agence Cher Ingénierie Des Territoires (CIT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Nicolas ANCLIN

En qualité de représentant de la commune au sein de l'agence Cher Ingénierie Des Territoires (CIT)

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents :10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION 2026_0019 Proposition des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Vu le Code électoral, notamment son article L.19,
Considérant le renouvellement du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026,
Considérant qu'une commission de contrôle de la liste électorale doit être instituée par arrêté préfectoral,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer les membres de cette commission dans l'ordre du tableau

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

PROPOSE à Monsieur le Préfet la liste suivante :

Membres titulaires :

- CHIVAILLE Bernard
- KECHIR Yamina
- LEBAS Jean-Claude
- RUFFIER Annick
- ANCLIN Nicolas

Membres suppléants :

- FERNANDES Eric
- PATRY Bénédicte
- HOLLIER Vinciane
- CHIVAILLE Bernard
- KECHIR Yamina

Les membres sont proposés dans l'ordre du tableau, conformément aux dispositions du Code électoral.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 1 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION 2026_0020 DESIGNATION DU DELEGUE DU CNAS

Considérant le renouvellement du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal désigne :

Monsieur Eric FERNANDES

en qualité de délégué de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION 2026_0021 Élection des délégués au Syndicat des écoles publiques de Nérondes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,
Vu les statuts du Syndicat des écoles de Nérondes,
Considérant le renouvellement du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026,
Considérant qu'il convient d'élire les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat des écoles de Nérondes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à main levée,

ÉLIT :

- Déléguée titulaire : Violette FERNANDES

- Délégué suppléant : Nicolas MILLET

Les intéressés ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés élus.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0022 Election des Délégués au Syndicat SIRVAA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-21 ;

Vu les statuts du Syndicat SIRVAA;

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat SIRVAA;

Le Conseil Municipal a l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré à main levée,

Elit : Délégué titulaire : Nicolas MILLET
Délégué suppléant : Jean-Claude LEBAS

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents :10 Qui ont pris part au vote : 11

A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1^{er} avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 26 mars 2026.

Présents : Le Maire, Violette FERNANDES, Nicolas MILLET, Bernard CHIVAILLE, Yamina KECHIR, Jean-Claude LEBAS, Annick RUFFIER, Nicolas ANCLIN, Eric FERNANDES, Bénédicte PATRY, Vinciane HOLLIER

Excusé(s) ayant donné procuration : Madeleine HANQUIEZ à Nicolas MILLET

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Bernard CHIVAILLE

Délibération 2026_0023 Création de la commission communale finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions municipales,
Considérant l'intérêt de créer une commission finances chargée du suivi budgétaire et financier de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de créer une commission finances composée comme suit:

- Président: Madame Violette FERNANDES, Maire
- Membres : Monsieur Nicolas MILLET, Bénédicte PATRY, Eric FERNANDES, Vinciane HOLLIER, Madeleine HANQUIEZ

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES

Le Secrétaire de Séance,

Bernard CHIVAILLE

Lors du conseil municipal du 1er avril 2026, le conseil a accepté le vote à mains levées pour toutes les délibérations prises sur les élections ou sur les designations des délégués.

Madame le Maire fait rappel que la commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire pour notre commune. Elle intervient dans le cadre de marches formalisés. En l'absence de besoin à ce jour, elle est mise en attente et pourra être créée si nécessaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal sur la commission des CCID, pour laquelle ils travailleront ensemble afin de proposer une liste pour que l'administration fiscale en désigne les membres.

Aucune question ou remarque n'a été soulevé lors des délibérations des syndicats.

Il est fait état du contrôle des bornes incendie par VEOLIA.

Le service du SDIS a mis à jour la numérotation des bornes sur l'application OpenDECI.

Il est constaté que des déchets verts et autres, comme du plastiques ou pots en terre, sont accumulés dans le Cimetière. Il faut procéder à un nettoyage avant les cérémonies prévues.

Le tracteur de la commune avec sa remorque peut constituer un dépannage le temps d'avoir le nouveau véhicule communal.

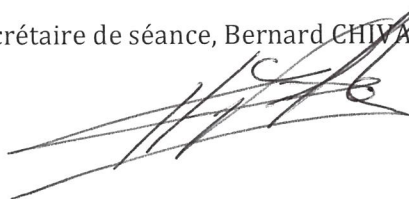
Madame le Maire précise que les travaux qui devront être engagés sur les logements communaux seront réalisés après le vote du budget, qui est prévu pour le 20 avril 2026.

La séance est levée à 21 h20

Le Maire, Violette FERNANDES

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Secrétaire de séance, Bernard CHIVAILLE

A stylized signature in blue ink, featuring several sharp, intersecting diagonal strokes.